

**Règlement concours photo**  
**« La plus belle photo de notre village »**  
**Du 1er novembre 2013 au 30 avril 2014**

## **Article 1**

### **Objet**

Le Comité Culture et Loisirs de Saint-Séverin organise du **1er novembre 2013 au 30 avril 2014**, un concours de photographies gratuit. Ce concours a pour but de sélectionner les **vingt plus belles photos de Saint-Séverin (16390)** qui seront exposées de façon permanente dans la salle du **Vieux Four**. De plus, les 3 photos de chacune des 2 catégories qui recevront le plus de votes du jury seront primées.

Tous les sujets sont acceptés (paysages, architecture, faune, flore, portraits), à condition qu'ils soient photographiés à Saint-Séverin (16390).

## **Article 2**

### **Présentation du concours**

Ce concours est ouvert à toute personne physique, à l'exclusion des membres du jury, des membres du bureau du CCL et des partenaires. Pour les participants mineurs, une autorisation écrite des représentants légaux sera exigée.

Le concours photo comprendra deux catégories, une pour les personnes majeures et une autre pour les moins de 18 ans (catégorie jeune). Des justificatifs d'âge pourront être demandés pour les participants mineurs.

Chaque participant pourra présenter **3 photographies**. Chaque participant s'engage à envoyer uniquement des photographies dont il est l'auteur et dont il accepte de céder les droits à l'association CCL de Saint-Séverin pour toute utilisation.

Chaque participant déclare être l'auteur des photographies présentées. Il doit être dépositaire des droits liés à l'image et garantit détenir les droits d'exploitation.

Les auteurs sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent : la participation au concours implique qu'ils détiennent toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la diffusion de ces images (individus majeurs ou mineurs, lieux privés, etc.). En cas de litige, la responsabilité du participant sera seule engagée.

Le non respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

## **Article 3**

### **Utilisation des photographies**

Les participants au concours cèdent à titre gracieux les droits des photographies et celles-ci pourront faire l'objet d'une publication et d'une exposition temporaire ou permanente.

Le CCL pourra utiliser à son gré tous les clichés réceptionnés pour le concours et aucune rémunération ne sera due à ce titre.

#### **Article 4**

##### **Prix et jury**

Le premier de la catégorie adulte gagnera une journée de stage avec un photographe professionnel ainsi qu'un bon d'achat concernant des produits photographiques. Le premier de la catégorie jeune gagnera un appareil photo numérique. Les deuxièmes et troisièmes de chaque catégorie gagneront des bons d'achat concernant des produits photographiques.

Le jury sera composé de 5 personnes impartiales de la commune ou choisies pour leurs compétences photographiques. Les photos seront imprimées et numérotées et choisies de façon anonyme.

Les participants seront prévenus par courriel de la date et des conditions de la proclamation des résultats après la clôture du concours.

#### **Article 5**

##### **Envoi des photographies**

Les participants devront graver leurs 3 photos (maximum) sur CD-Rom ou DVD-Rom au format JPEG et devront avoir une définition minimum de 1946X1295 pixels. Les photos devront être nommées et numérotées comme ceci : *votreprénometnom\_1.jpg*.

Le CD-Rom (ou le DVD-Rom) marqué de votre nom et de votre prénom et accompagné de la **fiche d'inscription** devra être envoyé à:

**Comité Culture et Loisirs, Mairie, Rue de La Pavancelle, 16390 SAINT-SEVERIN**

ou déposé à la mairie de Saint-Séverin aux horaires habituels d'ouverture.

Aucun CD-Rom ou DVD-Rom ne sera renvoyé ou restitué.